Image not found or type unknown

Fils unique et indigne

Par **Annycqr**, le **22/03/2020** à **18:52**

Bonjour,

J'ai élevé mon fils (né en 1975) seule de 1984 à 2010. Il a vécu longtemps chez moi (même si il travaillait). Il a changé de région pour son travail et c'est rapproché de son père et de la famille de son père (pour moi ça n'a pas été un problème).

Hors, pour une raison toujours inconnue, je n'ai aucune nouvelle depuis presque 10 ans : adresse, téléphone et adresse mail ont changé. J'ai envoyé un courrier à la seule adresse que je connais après le décé de ma mère, le courrier n'est pas revenu mais je n'ai reçu aucune réponse. Ai-je une solution afin de le faire légalement sortir de ma vie et d'une éventuelle succéssion ?

Merci.

Par **youris**, le **22/03/2020** à **20:08**

bonjour,

quoique vous fassiez, votre fils est et restera votre fils donc votre héritier réservataire.

si vous voulez que votre fils ne reçoive rien à votre décès, il faut que votre patrimoine au jour de votre décès soit proche de zéro.

vous pouvez placez votre patrimoine en assurance-vie et désigner la ou les personnes de votre choix comme bénéficiaires.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés